

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1016

29 avril 2013

SOMMAIRE

ACP Europe S.A.	48726	E-Deal	48723
ACP Intermediate Acquisition S.à r.l.	48741	Eneris Renewables S.A.	48753
Activ Hôtel-Management S.A.	48749	Etablissements Locanord S.A.	48725
Adiutrix S.A.	48722	Euro-CRM International S.à r.l.	48745
Airrest S.A.	48725	Europort Investments S.à r.l.	48724
Alite International S.à r.l.	48726	F.C.P.E. Lux S.à r.l.	48727
Alyah Capital S.à r.l.	48750	FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S.	48767
AMICORP Luxembourg S.A.	48726	Frisia Return	48724
AmTrust Re Kappa	48753	FVVP S.A.	48724
Aon Finance Luxembourg S.à r.l.	48743	Gemvest S.A.	48724
BCCS S.à r.l.	48768	Greensboro	48745
Beta P.S. S.A.	48722	Hiversport-Hockey	48727
Bigmat International S.A.	48722	Jacmel Lux S.à r.l.	48727
Brixton 2 Sàrl	48768	Koch Business Solutions - Europe S.à r.l.	48764
Brixton 3 Sàrl	48768	Lux-Tank S.A.	48737
Brixton Holdings S.à r.l.	48767	Papaya S.à r.l.	48761
CEE Medical Finance S.A.	48723	PCH Financial S.à r.l.	48725
Centuria Capital Développement Durable S. à r.l. (C2D2)	48723	PEAK-Property Invest S.à r.l.	48725
C.G. Sàrl	48722	Safety International Lux S.à r.l.	48764
Cidron Maximus S.à r.l.	48723	Taha International S.à r.l.	48728
Cidron Spectrum S.à r.l.	48724	Vestfin S.A.	48759
Curzon Capital Partners III S.à r.l.	48756	WestSelect	48768
DSMDesign By Ferreira Sàrl	48747		
DWS Investment S.A.	48723		

Bigmat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.538.

—
Dépôt rectificatif relatif au dépôt L120222487 déposé le 21/12/2012.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 15/03/2013.

BIGMAT INTERNATIONAL S.A.
SUD FIDUCIAIRE SPRL

Référence de publication: 2013036197/13.

(130044444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

C.G. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 38, rue Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 117.859.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire VBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2013036202/13.

(130044371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Adiutrix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.802.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013036155/13.

(130044364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Beta P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 143.413.

—
La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3046 du 31 décembre 2008.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013036195/15.

(130044714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)
Unterschriften

Référence de publication: 2013036265/11.

(130044762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

E-Deal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 161.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E-DEAL
R. BARBIER / Ch. FRANCOIS
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013036268/12.

(130044953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

CEE Medical Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 165.789.

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 22 février 2013, les adresses respectives des administrateurs James Bermingham, Rylee Muddle et Anke Jager sont à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013036225/10.

(130044631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Cidron Maximus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 10.212.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.481.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036211/11.

(130044372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Centuria Capital Développement Durable S. à r.l. (C2D2), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 130.606.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036226/10.

(130044569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

FVVP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5978 Itzig, 13, rue Abbé Nicolas Weyrich.
R.C.S. Luxembourg B 132.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036302/10.

(130044722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Gemvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 94.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036309/10.

(130044514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Frisia Return, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 132.417.

Les comptes annuels au 30. September 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Frisia Return

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013036291/11.

(130044811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Europort Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 153.185.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPOR INVESTMENTS S.à.r.l.

Le Gérant unique

Référence de publication: 2013036285/12.

(130044859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Cidron Spectrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 138.631.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036212/11.

(130044340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

PCH Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 168.291.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mars 2013 que la démission de Monsieur Paul Jacobsen, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 15 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013035941/13.

(130043955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

PEAK-Property Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 89.444.

Il résulte d'une décision prise par le gérant unique de la Société en date du 14 mars 2013 que le siège social de la Société a été transféré de L-1610 Luxembourg, 8-10 avenue de la Gare, au L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, avec effet au 14 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035943/12.

(130043929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Etablissements Locanord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9560 Wiltz, 58, rue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 129.798.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 11 mars 2013.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2013036121/12.

(130044171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Airrest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 26.877.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 14 mai 2012 les mandats d'administrateurs de MM. Adrien Ney, Michel Folmer, et Laurent Jossart, ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Par décision de cette même assemblée, le mandat de commissaire aux comptes confié à Luxair S.A. avec siège social à L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg, a été renouvelé pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIRREST S.A.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2013037374/17.

(130045882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

AMICORP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 49.731.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de la Société le 19 mars 2013.

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Axel RUST a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société, avec effet à la date de l'assemblée.

- Monsieur Julien FRANÇOIS, né le 18 juin 1976 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé administrateur délégué de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Amicorp Luxembourg S.A.

Représentée par M. Matthijs Bogers

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013037382/19.

(130045857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Alite International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.662.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire datée du 19 mars 2013 que les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Madame Charlotte Lahaije-Hultman, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommée gérant A, avec effet immédiat;

- Madame Asa Alund, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommée gérant A, avec effet immédiat;

- Monsieur Fredrik Alstierna, 476 Klaggeröd, S-275 64 Blentarp, Suède est nommé gérant B, avec effet immédiat;

- Monsieur Ernst Anders Pettersson, Orsavägen 35, 167 76 Bromma, Suède est nommé gérant B, avec effet immédiat;

- Monsieur Carl Anders Pettersson, Kalkstensvägen 11A, 216 32 Limhamn, Suède est nommé gérant B, avec effet immédiat;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037347/19.

(130045893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

ACP Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 82.858.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 mars 2013 à 11 heures à Luxembourg

Résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat de MM. Jan Vansant, Rik Timmermans, Koning Albertlaan 75, B - 3920 Lommel, Alaric de Murga et Jan de Ridder, Ambroossteenweg 183, B -1981 Zemst, au poste d'Administrateur pour un terme qui expirera lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes clôturés au 31/12/2013.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité le mandat de la société THE CLOVER, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, en tant que Commissaire aux Comptes de la société pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes clôturés au 31/12/2013.

Référence de publication: 2013037368/16.

(130046043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

F.C.P.E. Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 34, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 77.891.

Le soussigné,

Monsieur Pascal EINHORN, gérant de société, né à Thionville (France), le 2 octobre 1976, demeurant au 5, rue Général Major Lundsford E. Oliver à L- 2225 Luxembourg,

Agissant en qualité de gérante unique de la société F.C.P.E. Lux S.à.R.L entend procéder au transfert du siège social de la société.

Résolution:

Transfert du siège social de la société de 43, Grand-Rue à L- 1661 Luxembourg au 34, rue Notre Dame à L- 2240 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pascal EINHORN

Le gérant

Référence de publication: 2013036662/19.

(130044502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Jacmel Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 34, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 78.084.

Le soussigné,

Monsieur Pascal EINHORN, gérant de société, né à Thionville (France), le 2 octobre 1976, demeurant au 5, rue Général Major Lundsford E. Oliver à L- 2225 Luxembourg,

Agissant en qualité de gérante unique de la société JACMEL LUX S.à. r.l. entend procéder au transfert du siège social de la société.

Résolution:

Transfert du siège social de la société de 43, Grand-Rue à L- 1661 Luxembourg au 34, rue Notre Dame à L- 2240 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pascal EINHORN

Le gérant

Référence de publication: 2013036665/19.

(130044506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Hiversport-Hockey, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 46, rue Louis XIV.

R.C.S. Luxembourg F 7.825.

Art. 1^{er}. Modification comme suit:

La section autonome est dénommée "HIVERSPORT-HUSKIES" Luxembourg.

Elle est constituée pour une durée illimitée.

Le siege de la section est fixé à Luxembourg. Ce siège pourra être transféré dans toute autre localité du Grand -Duché par simple décision du comité.

La section peut affilier et s'affilier.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Nathalie Ferretti

Secrétaire des Huskies

Référence de publication: 2013036663/16.

(130044490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Taha International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 176.729.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of April.

Before the undersigned, Henri Hellinckx, a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr. Frank Pollmann, born on September 17, 1962 in Hamburg, Federal Republic of Germany, whose address is Building No. 160, Road No 47, Block No. 551, Block Name AL QURAYYAH, PO Box 20451, Bahrain,

here represented by Felipe Diaz Toro, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2. Mr. John Anthony Witter, born on January 15, 1962 in Ellesmere Port, United Kingdom, whose professional address is Flat No. 2, Building No. 132, Road No. 45, Block No. 545, Block Name AL QURAYYAH, PO Box 20451, Bahrain,

here represented by Felipe Diaz Toro, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Taha International S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in

minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers, or, if shareholders have appointed different classes of managers, namely class A and class B managers, the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate. In such event, the Company shall be bound by the signature of the sole manager.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of April of each year and ends on the thirty-first (31st) of March of the following year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10:00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of March 2014.

Subscription and Payment

Frank Pollmann, represented as stated above, subscribes to six thousand three hundred and seventy-five (6,375) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of six thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 6,375),

and

John Anthony Witter, represented as stated above, subscribes to six thousand one hundred and twenty-five (6,125) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of six thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 6,125).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Frank Pollmann, born on September 17, 1962 in Hamburg, Federal Republic of Germany, whose address is Building No. 160, Road No 47, Block No. 551, Block Name AL QURAYYAH, PO Box 20451, Bahrain; and

- John Anthony Witter, born on January 15, 1962 in Ellesmere Port, United Kingdom, whose professional address is Flat No. 2, Building No. 132, Road No. 45, Block No. 545, Block Name AL QURAYYAH, PO Box 20451, Bahrain.

2. The registered office of the Company is located at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuvième jour d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. M. Frank Pollmann, né le 17 septembre 1962 à Hambourg, République Fédérale d'Allemagne, dont l'adresse se situe Building No. 160, Road No 47, Block No. 551, Block Name AL QURAYYAH, PO Box 20451, Bahrain,

ici représenté par Felipe Diaz Toro, juriste, dont l'adresse professionnelle se situe 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. M. John Anthony Witter, né le 15 janvier 1962 à Ellesmere Port, Royaume-Uni, dont l'adresse professionnelle se situe Flat No. 2, Building No. 132, Road No. 45, Block No. 545, Block Name AL QURAYYAH, PO Box 20451, Bahrain, ici représenté par Felipe Diaz Toro, juriste, dont l'adresse professionnelle se situe 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, les procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Taha International S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.
- 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition
 - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.
- 7.2 Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux classes différentes, i.e. un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à une réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou tout gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf si des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui n'a pas besoin d'être associé) afin d'être représenté à une Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité fixé ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Quand le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) avril de chaque année et se termine le trente et un (31) mars de l'année suivante.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre d'associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la réélection par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil doit établir des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) le Conseil doit décider dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires de distribuer des dividendes intérimaires; et

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de demander le remboursement des dividendes qui ne correspondent pas aux bénéfices réellement réalisés et les associés doivent reverser l'excès à la Société si le Conseil l'exige.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un (31) mars 2014.

Souscription et Libération

Frank Pollmann, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à six mille trois cent soixante-quinze (6.375) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 6.375),

et

John Anthony Witter, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à six mille cent vingt-cinq (6.125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de six mille cent vingt-cinq euros (EUR 6.125).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, ses associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Frank Pollmann, né le 17 septembre 1962 à Hambourg, République Fédérale d'Allemagne, dont l'adresse se situe Building No. 160, Road No 47, Block No. 551, Block Name AL QURAYYAH, PO Box 20451, Bahrain; et

- John Anthony Witter, né le 15 janvier 1962 à Ellesmere Port, Royaume-Uni, dont l'adresse professionnelle se situe Flat No. 2, Building No. 132, Road No. 45, Block No. 545, Block Name AL QURAYYAH, PO Box 20451, Bahrain.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture de l'acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: F. DIAZ TORO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2013. Relation: LAC/2013/17547. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013052273/524.

(130063379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Lux-Tank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 46.576.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den ersten März.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "LUX-TANK S.A.", mit Sitz in L-2320 Luxembourg, 102, Boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 46576, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den damaligen Notar Joseph GLODEN, mit Amtssitz in Grevenmacher, am 27. Januar 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 177 von 1994.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Isabelle SCHAEFER, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxembourg, 12, Rue Sainte Zithe.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und Stimmzähler Herrn Jérôme SCHMIT, Angestellter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne variatur" unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigelegt, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes.

2) Neufassung der Satzung.

3) Verschiedenes.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-2320 Luxemburg, 102, Boulevard de la Petrusse nach L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Neufassung der Satzung der Gesellschaft, welche wie folgt lautet:

I. Name, Sitz, Dauer und Zweck der Gesellschaft

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht unter dem Namen "LUX-TANK S.A.", (die "Gesellschaft") gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert (Gemeinde Mertert-Wasserbillig).

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, der unter Einhaltung der in der Satzung vorgesehenen Bestimmungen gefasst wird, an jeden anderen Ort innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft innerhalb des Stadtgebietes an jeden anderen Ort verlegt werden.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen oder Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme hat jedoch in keiner Weise Auswirkung auf die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer solchen Verlegung hat durch die Organe der Gesellschaft zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der nationale und internationale Transport über Wasser, sowie die Durchführung sämtlicher damit verbundenen Geschäften.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

II. Grundkapital - Genehmigtes Kapital

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt DREISSIGTAUSEND NEUNHUNDERTSECHSUNDACHTZIG EURO NEUNHUNDSECHZIG CENTS (30.986,69 EUR) eingeteilt in EINTAUSEND ZWEIHUNDERTFÜNFZIG (1.250) Aktien ohne bestimmten Nominalwert.

Die Aktien haben die Form von Namens- oder Inhaberaktien.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Generalversammlung, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung abgeändert werden.

III. Verwaltung - Kontrolle

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen.

Sofern die Gesellschaft nur mit einem Aktionär gegründet wird oder sofern anlässlich einer Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, kann sich der Verwaltungsrat aus einem einzigen Mitglied zusammensetzen und zwar bis zur ordentlichen Generalversammlung, die stattfindet, nachdem die Existenz von mehr als einem Aktionär festgestellt wurde.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können jederzeit von der Generalversammlung abberufen werden. Sofern die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, erfolgt die Ernennung und Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder durch diesen alleinigen Aktionär.

Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitgliedes frei, ist entweder eine ausserordentliche Generalversammlung einzuberufen, auf der ein neues von der Generalversammlung zu wählendes Verwaltungsratsmitglied zu ernennen ist, oder das freigewordene Amt von den verbleibenden Verwaltungsratsmitgliedern vorläufig zu besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl des neuen Verwaltungsratsmitgliedes durch die nächste Generalversammlung.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden wird die Sitzung des Verwaltungsrats von einem durch die anwesenden Verwaltungsratsmitglieder per Mehrheitsbeschluss gewählten Vorsitzenden geleitet.

Versammlungen des Verwaltungsrats werden vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Die Einberufung erfolgt mittels Brief, Fax, Fernschreiben oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmter Art und Weise an alle Verwaltungsratsmitglieder mindestens achtundvierzig (48) Stunden vor der Versammlung.

Die Verwaltungsratsmitglieder können auf eine Einberufung verzichten.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten kann. Die Bevollmächtigung dazu kann mittels Brief, Fax, Fernschreiben oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmter Art und Weise erteilt werden. Sofern der Verwaltungsrat aus einem einzelnen Mitglied besteht, nimmt dieses die Funktionen des Verwaltungsrates wahr.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Die Teilnahme an einer Verwaltungsratssitzung kann auch telefonisch oder per Videokonferenzschaltung oder auf ähnlicher vom Verwaltungsrat beschlossener Art und Weise erfolgen. Die Teilnahme unter diesen Umständen ist gleichwertig zur Teilnahme in Person.

In dringlichen Fällen können Verwaltungsratsbeschlüsse im Umlaufverfahren erfolgen, wobei die Beschlüsse auf einem oder mehreren gleichlautenden Dokumenten, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern zu unterzeichnen sind, dokumentiert werden.

Die oberen Vorschriften gelten nicht im Falle eines einzelnen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit, und im Falle eines einzelnen Verwaltungsratsmitglieds durch dieses, getroffen, sofern in der Satzung oder im Gesetz kein anderes Quorum bzw. keine Einstimmigkeit geregelt ist. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 10. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 11. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 12. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 13. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Falle eines einzigen Verwaltungsratsmitgliedes, durch die Unterschrift dieses Verwaltungsratsmit-

gledes, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 14. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare kontrolliert, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Anzahl und ihre Vergütung festlegt und die Ernennung wieder aufheben kann.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

IV. Generalversammlung

Art. 15. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen, und zwar jedes Jahr am letzten Freitag des Monats Juli um 10.00 Uhr.

Falls dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die jährliche Generalversammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Art. 17. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen.

Eine Generalversammlung muss einberufen werden, falls ein oder mehrere Aktionäre, die zusammen mindestens zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 18. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen. Für den Fall, dass eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

V. Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 19. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresbeschluss in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht vor.

Art. 20. Vom gesetzlich definierten Nettogewinn des Geschäftsjahres werden fünf (5) Prozent abgezogen und der gesetzlichen Rücklage zugewiesen; diese Verpflichtung besteht dann nicht mehr, wenn die gesetzliche Rücklage die Höhe von zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden zahlen.

Art. 21. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehreren Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 22. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch die Satzung geregelt sind, werden nach den anwendbaren Gesetzen bestimmt."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER PROTOKOLL, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: I.Schaefer, J.Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mars 2013. Relation: EAC/2013/2964. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031803/178.

(130038761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

ACP Intermediate Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.193.095,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 162.563.

In the year two thousand thirteen, on the first day of February.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held a general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ACP Intermediate Acquisition S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 15 July 2011, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 162.563, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-Number 2284 of 27 September 2011 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 14 November 2011 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-Number 505 of 25 February 2012.

THERE APPEARED:

ACP Acquisition Partners LP, an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 49424 acting through its general partner ACP Acquisition Partners GP, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, USA, registered as a foreign entity with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 259242 with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Bernard BRONCKART, private employee, with professional address at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The issued share capital of the Company is set at two million one hundred ninety-three thousand ninety-five United States Dollars (USD 2,193,095.-) represented by a total of two million one hundred ninety-three thousand ninety-five (2,193,095) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-);

II. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the company;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- (a) change of registered address of the Company;
- (b) subsequent amendment to article 4, first paragraph, of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;
- (c) delegation of powers;
- (d) miscellaneous.

IV The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to move the registered office from its current address 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Meeting resolves to amend the article 4, first paragraph, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Registered office.** The registered office is established at Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any

publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille treize, le premier février.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ACP Intermediate Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.563, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-numéro 2284 du 27 septembre 2011 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 14 novembre 2011, suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-numéro 505 du 25 février 2012.

A COMPARU:

ACP Acquisition Partners LP, un exempted limited partnership constitué sous les droits des Iles Cayman, avec siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, et inscrit auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro 49424 agissant par son general partner ACP Acquisition Partners GP, LLC, une limited liability company constituée sous les droits de Delaware, Etats-Unis, inscrite comme entité étrangère auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro 259242 avec siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Bernard BRONCKART, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions cent quatre-vingt treize mille et quatre-vingt quinze dollars américains (USD 2.193.095,-) représenté par un total de deux millions cent quatre-vingt-treize mille et quatre-vingt quinze (2.193.095) parts sociales ayant chacune une valeur nominative de un dollar américain (USD 1,-);

II. L'associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital de la Société;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

- (a) modification du siège social de la Société;
- (b) modification subséquente de l'article 4, premier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) ci-dessus;
- (c) délégation des pouvoirs;
- (d) divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer l'adresse du siège social de la société du 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 4, premier paragraphe, des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts."

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Mémorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. BRONCKART et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2013. Relation: LAC/2013/5907. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013031529/129.

(130039069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Aon Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.620.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.209.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December,

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Aon Holdings Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.685 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on December 12th, 2012,

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party is the Sole Shareholder of "Aon Finance Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 46.209, incorporated by a deed (the "Articles") drawn up on January 7th 1994 by Maître Paul FRIEDERS, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 111 on March 25th, 1994.

The Articles have been amended for the last time on June 28th 2012 pursuant to a notarial deed of the undersigned notary published in the Mémorial number 2474 on October 4th 2012.

The Sole Shareholder, represented as mentioned above, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, hereby requests the undersigned notary to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the Company's share capital by an amount of four hundred ninety-five million six hundred eighty-eight thousand five hundred and sixty US Dollars (USD 495,688,560.-), from its current amount of two billion one hundred fifteen million six hundred eighty-eight thousand five hundred and sixty US Dollars (USD 2,115,688,560.-) to one billion six hundred and twenty million US Dollars (USD 1,620,000,000.-), by cancellation of four hundred ninety-five million six hundred eighty-eight thousand five hundred and sixty (495,688,560) shares of the Company with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the first paragraph of article 6 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at one billion six hundred and twenty million US Dollars (USD 1,620,000,000.-) represented by one billion six hundred and twenty million (1,620,000,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand nine hundred seventy one five euros (EUR 1,971.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Aon Holdings Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 168.685 (l'"Associée Unique"),

ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante est l'Associée Unique de «Aon Finance Luxembourg S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 46.209, constituée par acte (les "Statuts") du 7 janvier 1994 du Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 111 en date du 25 mars 1994.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 28 juin 2012 par un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial numéro 2474, en date du 4 octobre 2012.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre, et demande le notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-quinze millions six cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante US Dollars (USD 495.688.560,-), pour le porter de son montant actuel de deux milliards cent cinquante-cinq millions six cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante US Dollars (USD 2.155. 688.560,-) à un milliard six cent vingt millions US Dollars (USD 1.620.000.000,-), par annulation de quatre cent quatre-vingt-quinze millions six cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante (495.688.560) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et sera désormais lu comme suit:

" **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à un milliard six cent vingt millions US Dollars (USD 1.620.000.000,-) représenté par un milliard six cent vingt millions (1.620.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à mille neuf cent soixante-et-onze euros (1.971,-EUR).

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document a été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19/12/2012. Relation: LAC/2012/60888. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031517/97.

(130038609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

**Greensboro, Société à responsabilité limitée,
(anc. Euro-CRM International S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.821.

In the year two thousand thirteenth, on the first day of March.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

"Data Graphic S.A." having its registered office at 128, Boulevard de la Pétrusse L-2230 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under section B number 42 166, owner of one hundred (100) shares ("the Sole Shareholder"),

represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on February 28th, 2013.

Such proxy, after signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder of the private limited liability company «EURO-CRM INTERNATIONAL S.A.R.L.», having its registered office in L-1930 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated on December 27th, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 174 821 (the "Company").

The appearing party, represented as above, request the undersigned notary the following:

As a result of a transfer of shares under private agreement signed on 18 February 2013, the sole shareholders "EURO CRM GROUP SA", a company having its registered office at 55, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88814) gave one hundred (100) shares to "Graphic Data SA", named.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned and representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to pass the following sole resolution as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to modify the name of the Company in "Greensboro".

Second resolution

Consequently as the aforesaid resolution, the Sole Shareholder decides to amend the second article 1 of the Articles of incorporation as follow:

" **Art. 1.** The name of the Company is "Greensboro".

Third resolution

The Sole Shareholder accept the resignation of managers M. Jean-Louis Casanova and Mrs Pia Casanova and give full discharge for the performance of their mandates with effect from January 29th, 2013.

Fourth resolution

Then, the current manager of the last qualification, M. Stéphane BIVER, prenamed, became sole manager of the Company for an indefinite period.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately at eight hundred euro (EUR 800.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le premier mars.

Par-devant, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«Data Graphic S.A.» une société anonyme ayant son siège social au 128, Boulevard de la Pétrusse L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 42 166, propriétaire de cent (100) parts sociales, («l'Associée Unique»),

représentée par mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée de la société «EURO-CRM INTERNATIONAL S.A.R.L.» ayant son siège social au 55, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés de Luxembourg,

Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 174 821 («la Société»).

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Que suite à une cession de parts sociales sous seing privé en date du 18 février 2013, l'associée unique «EURO-CRM GROUP S.A.» ayant son siège social au 55, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B88814) a cédé cent (100) parts sociales à «Data Graphic S.A.», prénommée.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer le nom de la société en "Greensboro".

Deuxième résolution

Par conséquent, l'Associée Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La Société existe sous la dénomination de «Greensboro»«.

Troisième résolution

L'Associée Unique accepte la démission des gérants Monsieur Jean-Louis Casanova et de Madame Pia Casanova Heitz et leur donne pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats avec effet rétroactif au 29 janvier 2013.

Quatrième résolution

En conséquence, la qualification du dernier gérant actuel, Monsieur Stéphane BIVER, prénommé, devient gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente assemblée est évalué à environ huit cents euros (800,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04/03/2013. Relation: LAC/2013/9976. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031671/98.

(130038700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

DSMDesign By Ferreira Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9154 Grosbous, 31, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 175.649.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six février.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU

1. Monsieur Moises DOS SANTOS FERREIRA, né le 13 janvier 1986 à Luxembourg, demeurant à L-9154 Grosbous, 31, rue d'Ettelbruck.

2. Monsieur Alexandre Manuel FERREIRA LARANJEIRO, né le 2 août 1981 à Coimbra (Portugal), demeurant à L-2611 Luxembourg, 79, route de Thionville.

Ci-après dénommés collectivement les «Comparants».

Lesquels Comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils entendent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet l'achat, la vente, la réparation de véhicules, ainsi que l'achat, la vente et le montage de pièces de rechange et d'accessoires automobiles et la location de véhicules.

Elle est autorisée à exécuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La Société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres entreprises.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prendra la dénomination «DSMDESIGN BY FERREIRA SARL».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Grosbous.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux, agences et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre (31), les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites de la manière suivante:

Monsieur Moises DOS SANTOS FERREIRA, pré-qualifié	51 parts sociales
Monsieur Alexandre Manuel FERREIRA LARANJEIRO, préqualifié	49 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Avertissement

L'attention des Comparants a été expressément attirée par le notaire instrumentant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

Frais

Les Comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société et ce, pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Jean Paul LOSCH, né le 20 décembre 1952 à Bettembourg, demeurant à L-7481 Tuntange, 7, rue de Brouch.

b) Monsieur Moises DOS SANTOS FERREIRA, pré-qualifié.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant Monsieur DOS SANTOS FERREIRA, à l'exception de ce qui concerne l'objet technique (la réparation de véhicules, le montage de pièces de rechange et d'accessoires automobiles) où la société sera engagée par les signatures conjointes du gérant Monsieur LOSCH et du gérant Monsieur DOS SANTOS FERREIRA.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-9154 Grosbous, 31, rue d'Ettelbruck.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. DOS SANTOS FERREIRA, A. FERREIRA LARANJEIRO, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 28 février 2013. Relation: MER/2013/440. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031648/118.

(130038621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Activ Hôtel-Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 47.745.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend dreizehn.

den siebenundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCIENEN

Herr Rainer SCHACKE, Direktor, wohnhaft in L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass der Komparent der alleinige Aktionär der Aktiengesellschaft ACTIV HOTEL-MANAGEMENT S.A. ist, mit Sitz in L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 47.746 (NIN 1994 2205 956).

II.- Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Gérard LECUIT, mit dem damaligen Amtssitze in Mersch, am 10. Mai 1994, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 371 vom 1. Oktober 1994.

Das Gesellschaftskapital wurde in Euro umgewandelt gemäss Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung vom 18. Dezember 2001, veröffentlicht per Auszug im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 589 vom 16. April 2002.

III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert fünfundzwanzig (125) Aktien mit einem Nominalwert von je zwei hundert achtundvierzig Euro (€ 248.-).

IV.- Dass die Aktiengesellschaft ACTIV HOTEL-MANAGEMENT S.A. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

V.- Dass die Aktien weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen erklärt der Komparent die Gesellschaft ACTIV HOTEL-MANAGEMENT S.A. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt der alleinige Aktionär, handelnd soweit als notwendig als Liquidator der Gesellschaft;

- dass alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft ACTIV HOTEL-MANAGEMENT S.A. beglichen wurden, und dass er persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;

- dass die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist; demnach ist die Liquidation der Gesellschaft als abgeschlossen anzusehen;

- dass dem Verwaltungsrat sowie dem Kommissar der Gesellschaft für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage volle Entlastung erteilt wird;

- dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf (5) Jahren an nachstehender Adresse aufbewahrt werden: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

- dass das Aktienregister und/oder Inhaberaktien in Gegenwart des amtierenden Notars annulliert wurde.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. SCHACKE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 mars 2013. Relation: ECH/2013/392. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J. M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 5. März 2013.

Référence de publication: 2013031530/52.

(130038504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Alyah Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.683.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

European Marketing & Research Services, une société de droit anglais ayant son siège social New Bridge Street House, 30-34 New Bridge Street, London EC4V 6BJ, Royaume-Uni et enregistrée au Register of Companies of England and Wales sous le numéro 5234316

ici représentée par Monsieur Karim Van den Ende, demeurant professionnellement 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 28 février 2013,

lui-même ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une substitution donnée à Luxembourg en date du 28 février 2013.

La procuration avec substitution, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "Alyah Capital S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un seul gérant.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales a été souscrite par European Marketing & Research Services Ltd., préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2013. Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Résolutions

Et aussitôt European Marketing & Research Services Ltd., représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

2. L'associé unique décide d'élire en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Karim Van den Ende, employé privé, né le 26 octobre 1964 à Bruxelles (Belgique), avec adresse professionnelle au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} mars 2013. Relation: LAC/2013/9527. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032130/154.

(130039540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Eneris Renewables S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 130.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013035757/11.

(130044025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

AmTrust Re Kappa, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.866.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "AmTrust Re Kappa", a société anonyme having its registered office in L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, incorporated by a notarial deed of Me Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on December 13th, 1993, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 55 dated February, 9th 1994,

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 45866.

The meeting was opened at 5. p.m. and was presided by Mrs. Sophie VANDEVEN, Business Development Manager, residing professionally in L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

The Chairman appointed as secretary Mr. Denis REGRAIN, Finance Manager, Private Employee, residing professionally in L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally in L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the corporate capital by an amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) in order to raise it from its current amount of six million five hundred thousand United States Dollars (USD 6,500,000.-) to six million five hundred fifty thousand United States Dollars (USD 6,550,000.-) by increasing the intrinsic value of the shares.

2. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

3. Miscellaneous.

II) The sole shareholder represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list, which, signed "ne varietur" by the proxyholder, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

Also remain attached to the sole shareholder proxy signed "ne varietur" by the attorney of the sole shareholder represented by the officers of the meeting and the notary.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The sole shareholder represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The general meeting increases the corporate capital by an amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) by increasing the intrinsic value of the shares, in order to raise it from its present amount of six million five hundred thousand United States Dollars (USD 6,500,000.-) to six million five hundred fifty thousand United States Dollars (USD 6,550,000.-).

Second resolution

The amount of six million five hundred fifty thousand United States Dollars (USD 6,550,000.-) is at the free disposal of the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Third resolution

The general meeting amends Article 5 of the Articles of Incorporation will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the company is set at six million five hundred fifty thousand United States Dollars (USD 6,550,000.-) divided into five hundred (500) shares, without nominal value, all fully paid in."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 5.30 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately one thousand and seventy euros (EUR 1,070.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AmTrust Re Kappa», une société anonyme ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, constituée suivant acte reçu par Maître Me Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 55 du 9 février 1994,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 45866 (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Mrs. Sophie VANDEVEN, Business Development Manager, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

La Présidente nomme comme secrétaire M. Denis REGRAIN, Finance Manager, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,- USD) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de six millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (6.500.000,- USD) à six millions cinq cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (6.550.000,- USD) par augmentation du pair comptable.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital précitée.

4. Divers.

II) L'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée la procuration de l'actionnaire unique après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale augmente le capital social d'un montant de cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,-USD) par augmentation du pair comptable, afin de porter le capital de son montant actuel de six millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (6.500.000,- USD) à un montant de six millions cinq cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (6.550.000,- USD) représenté par cinq (500) actions sans valeur nominale.

Deuxième résolution

Le montant de cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,-USD) a été intégralement versé par l'Actionnaire unique et est à la disposition de la Société tel que la preuve en a été rapportée au notaire instrumentant qui le constate.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'assemblée générale modifie en conséquence l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à six millions cinq cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (6.550.000,- USD) divisé en cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille soixante-dix euros (1.070,-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 17.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. REGRAIN, V. COQUILLE, S. VANDEVEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21/12/2012. Relation: LAC/2012/61954. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031516/129.

(130038619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Curzon Capital Partners III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.481,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.909.

In the year two thousand thirteen, on the first day of January,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Curzon Capital Partners III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B-160.909 (the Company).

The Company was incorporated on May 10, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1724, on July 29, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 27, 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1208, on May 14, 2012 and amended for the last time on December 4, 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3068, on December 20, 2012.

There appeared

Curzon Capital Partners III, LP, a limited partnership registered in England and Wales under registration number LP14299, the principal place of business of which is at Berkeley Square House, 8th floor, Berkeley Square, London W1J6D8, acting by its general partner, Curzon Capital Partners III (GP) Limited, a limited company incorporated and registered in England and Wales under company registration number 7489095, whose registered office is at Berkeley Square House, 8th Floor, Berkeley Square, London W1J6DB (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twenty-one thousand four hundred eighty Euro (EUR 21,480.-) to twenty-one thousand four hundred eighty one Euro (EUR 21,481), by the creation and issue of one (1) Ordinary Share, with a par value of one euro (EUR 1);

2. To accept the subscription for, and full payment in cash of, one (1) new Ordinary Share to be issued with an aggregate share premium of up to one hundred and sixteen thousand four hundred and sixty five Euro fifty nine cents (EUR 116,465.59.-) by the Sole Shareholder, acting in his capacity of subscriber, and to fully pay the nominal value of the said share against a contribution in cash;-

3. To amend article 5.1 of the articles of incorporation to reflect the proposed capital increase;

4. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twenty-one thousand four hundred eighty Euro (EUR 21,480.-) to twenty-one thousand four hundred eighty one Euro (EUR 21,481), by the creation and issue of one (1) Ordinary Share, with a par value of one euro (EUR 1).

Subscription - Payment

Thereupon, Curzon Capital Partners III, LP, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) Ordinary Share, with a par value of one euro (EUR 1), with payment of a share premium in a total amount of one hundred and sixteen thousand four hundred and sixty five Euro fifty nine cents (EUR 116,465.59.-) and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to one hundred and sixteen thousand four hundred and sixty six Euro and fifty five cents (EUR 116,466.59.-), allocated as follows:

- (i) an amount of one Euro (EUR 1.-) to the share capital of the Company; and
- (ii) an amount of one hundred and sixteen thousand four hundred and sixty five Euro fifty nine cents (EUR 116,465.59.-), to the share premium account of the Company.

The amount of one hundred and sixteen thousand four hundred and sixty six Euro and fifty five cents (EUR 116,466.59.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

Thereupon the Sole Shareholder resolves to accept the said subscription and payment by the subscriber.

Third resolution

In order to reflect the resolution taken above, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The entire corporate capital of the Company is set at twenty-one thousand four hundred eighty one Euro (EUR 21,481) and is represented by:

- (i) twenty-one thousand three hundred ninety one (21,391), ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the Ordinary Shares);
 - (ii) ten (10) class A redeemable shares (the Class A Shares);
 - (iii) ten (10) class B redeemable shares (the Class B Shares);
 - (iv) ten (10) class C redeemable shares (the Class C Shares);
 - (v) ten (10) class D redeemable shares (the Class D Shares);
 - (vi) ten (10) class E redeemable shares (the Class E Shares);
 - (vii) ten (10) class F redeemable shares (the Class F Shares);
 - (viii) ten (10) class G redeemable shares (the Class G Shares);
 - (ix) ten (10) class H redeemable shares (the Class H Shares); and
 - (X) ten (10) class I redeemable shares (the Class I Shares);
- all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier jour de février,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Curzon Capital Partners III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.909 (la Société).

La Société a été constituée le 10 mai 2011 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1724, le 29 juillet 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentaire en date du 27 mars 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1208, le 14 mai 2012 et ont été amendés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 4 décembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3068 en date du 20 décembre 2012

A comparu,

Curzon Capital Partners III, LP, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume-Uni, dont le siège de direction effective se situe à Berkeley Square House, 8th floor, Berkeley Square, London W1J6D8, représentée par son commandité, Curzon Capital Partners III (GP) Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois du

Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 7489095, dont le siège social se situe à Berkeley Square House, 8th Floor, Berkeley Square, London W1J6DB (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1.-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt euro (EUR 21,480) à vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-un euros (EUR 21,481) par la création et l'émission d'une (1) part sociale ordinaire, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-);

2. Souscription d'une part sociale ordinaire de un euro (EUR 1.-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent seize mille quatre cent soixante-cinq euros et cinquante-neuf cents (EUR 116,465.59,-) et libération de la nouvelle part sociale ordinaire par un apport en numéraire d'un montant de un euro (EUR 1.-);

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée;

4. Divers

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de un euros (EUR 1.-), afin de le porter de son montant actuel de vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt euro (EUR 21,480) à vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-un euros (EUR 21,481) par la création et l'émission d'une nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-).

Souscription - Libération

Sur ce, Curzon Capital Partners III, LP, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) part sociale ordinaire, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent seize mille quatre cent soixante-six Euros et cinquante-neuf cents (EUR 116,466.59), à affecter comme suite:

(i) un euro (EUR 1.-) au capital social de la Société; et

(ii) cent seize mille quatre cents soixante-cinq euros et cinquante-neuf cents (EUR 116,465.59,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de cent seize mille quatre cent soixante-six Euros et cinquante-neuf cents (EUR 116,466.59) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et le paiement par le souscripteur.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les décisions ci-dessus et a décidé que l'article 5.1 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

« **5.1.** L'entière du capital social de la Société est fixé à vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-un euros (EUR 21,481) et est représenté par:

(i) vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-onze (21,391) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Ordinaires);

(ii) dix (10) parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A);

(iii) dix (10) parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B);

(iv) dix (10) parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C);

(v) dix (10) parts sociales remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D);

(vi) dix (10) parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E);

(vii) dix (10) parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F);

(viii) dix (10) parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G);

(ix) dix (10) parts sociales remboursables de classe H (les Parts Sociales de Classe H); et

(x) dix (10) parts sociales remboursables de classe I (les Parts Sociales de Classe I).

toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euros (1.É00.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 février 2013. Relation: LAC/2013/6090. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013031588/175.

(130038909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Vestfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.953.

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am siebenundzwanzigsten Februar,

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Großherzogtum Luxemburg), ist die Alleinaktionärin der VESTFIN S.A., eine Aktiengesellschaft („société anonyme“), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74, Route de Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister („Registre de Commerce et des Sociétés“) unter der Nummer B 132.953 (nachfolgend „VESTFIN S.A.“ oder die „übertragende Kapitalgesellschaft“), gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach, Großherzogtum Luxemburg, am 23. Oktober 2007, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg („Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“), Nummer 2706 vom 24. November 2007, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammenzutreten.

Die Versammlung wurde um sieben Uhr eröffnet.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Dieter GROZINGER DE ROSNAY, in Luxemburg zugelassener Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Er beruft zur Schriftführerin Frau Nadine GAUPP, Angestellte, Berufsansässig in Luxemburg;

und zum Stimmenzähler Herrn Evariste Ohinché, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest und erklärt:

I.- Die Tagesordnung der Versammlung umfasst folgende Punkte:

1. Genehmigung des gemeinsamen Verschmelzungsplans der übernehmenden Gesellschaft, KAD SOLUTION S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, errichtet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74, Route de Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister („Registre de Commerce et des Sociétés“) unter der Nummer B 154.757 (nachfolgend „KAD Solution S.à.r.l.“ oder die „übernehmende Gesellschaft“);

und der übertragenden Kapitalgesellschaft VESTFIN S.A., eine Aktiengesellschaft, errichtet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74, route de Wasserbillig, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister („Registre de Commerce et des Sociétés“) Luxemburg unter der Nummer B 132.953.

2. Bestätigung, dass die Übertragung der gesamten aktiven und passiven Vermögenswerte der VESTFIN S.A. auf die KAD SOLUTION S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu Buchwerten nach den Vorschriften des luxemburgischen Gesetzes vom 19. Dezember 2002 über das Handels- und Gesellschaftsregister, sowie über die Buchhaltung und die Jahresabschlüsse von Unternehmen erfolgen wird.

3. Feststellung, dass die Verschmelzung wirksam erfolgt ist.

4. Verzicht auf die Verschmelzungsprüfung gemäß Artikel 266 des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (nachfolgend „LGHG“).

5. Verzicht auf das Anfechtungs- sowie auf das Klagerecht gegen den Verschmelzungsbeschluss und auf das Klagerecht auf Schadenersatz gegen die Verwaltungsratsmitglieder der VESTFIN S.A.;

II.- Der Name, Vorname beziehungsweise die Bezeichnung der anwesenden beziehungsweise vertretenen Alleinaktionärin, deren Bevollmächtigten und die Stückzahl ihrer Aktien wurden in eine Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, welche durch die Alleinaktionärin bzw. deren Bevollmächtigte(n), den Vorstand der Versammlung und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben verwahrt zu werden.

III.- Die Vollmacht der vertretenen Alleinaktionärin, welche durch die/ den Bevollmächtigte(n), den Vorstand der Versammlung und den unterzeichnenden Notar gegengezeichnet wurde, wurde ebenfalls der vorliegenden Urkunde beigelegt.

IV.- Die gesamten Aktien sind in der beurkundeten Versammlung vertreten und die anwesende bzw. vertretene Alleinaktionärin, erklärt, dass sie rechtzeitig über die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung informiert und benachrichtigt wurde, und verzichtet somit auf alle Frist- und Formvorschriften, sowie Informationsrechte.

V.- Die Versammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtswirksam über alle Punkte der Tagesordnung beschließen.

VI.- Gemäß Artikel 267 LGHG standen der Versammlung folgende Dokumente zur Verfügung:

A - Gemeinsamer Verschmelzungsplan der:

1) VESTFIN S.A., eine Aktiengesellschaft errichtet, und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74, Route de Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister („Registre de Commerce et des Sociétés“) Luxemburg unter der Nummer B 132.953, und der

(2) KAD SOLUTION S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, errichtet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74, Route de Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 154.757;

B - Gemeinsamer Verschmelzungsbericht des Geschäftsführers der KAD SOLUTION S.à.r.l. und der Verwaltungsratsmitglieder der VESTFIN S.A. (der "Gemeinsame Verschmelzungsbericht");

C - Jahresabschlüsse und Geschäftsberichte der VESTFIN S.A. und der KAD SOLUTION S.à.r.l. der letzten drei Jahre und der Zwischenabschluss zum 30. Juni 2012 der KAD SOLUTION S.à.r.l., welche der Alleinaktionärin der VESTFIN S.A. seit dem 12. Juni 2012 am Sitz der Aktiengesellschaft VESTFIN S.A. zur Einsichtnahme zur Verfügung standen;

VII.- Gemäß Artikel 262 des LGHG wurde der gemeinsame Verschmelzungsplan in Luxemburg durch ein privatschriftliches Dokument am 12. Juli 2012 erstellt, welches von dem Geschäftsführer der KAD SOLUTION S.à.r.l. und von den Mitgliedern des Verwaltungsrates der VESTFIN S.A. unterzeichnet wurde.

Der gemeinsame Verschmelzungsplan wurde am 5. September 2012 beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister für beide Gesellschaften hinterlegt und im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg („Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“), Nummer 2248 vom 11. September 2012 veröffentlicht.

VII.- Der Geschäftsführer der KAD SOLUTION S.à.r.l. hat am 11. Juni 2012 den gemeinsamen Verschmelzungsbericht zugestimmt und diesen am selben Datum unterzeichnet und der Verwaltungsrat der VESTFIN S.A. hat den Gemeinsamen Verschmelzungsbericht ebenfalls am 11. Juni 2012 zugestimmt und am selben Tag unterzeichnet.

Eine Kopie des gemeinsamen Verschmelzungsberichts bleibt vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben verwahrt zu werden.

Die Alleinaktionärin der VESTFIN S.A. fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Alleinaktionärin bestätigt den gemeinschaftlich von den Vertretungsorganen der VESTFIN S.A. und der KAD SOLUTION S.à.r.l. aufgestellten gemeinsamen Verschmelzungsbericht zur Kenntnis genommen zu haben und bestätigt, dass ihr dieser zusammen mit allen für die Verschmelzung relevanten Unterlagen einen Monat vor dem heutigen Tage zugänglich gemacht wurde.

Die Alleinaktionärin beschließt den Gemeinsamen Verschmelzungsplan, wie er im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg („Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“), Nummer 2248 vom 11. September 2012 veröffentlicht wurde, vollständig und ohne Ausnahmen und Vorbehalte zu genehmigen und die Verschmelzung der Aktiengesellschaft VESTFIN S.A. mit der KAD SOLUTION S.à.r.l. durchzuführen.

Zweiter Beschluss

Die Alleinaktionärin bestätigt, dass die aktiven und passiven Vermögenswerte der VESTFIN S.A. in ihrer Gesamtheit an die KAD SOLUTION S.à.r.l. wie im Verschmelzungsplan vorgesehen, zu deren Buchwerten übertragen werden sollen.

Dritter Beschluss

Die Alleinaktionärin bestätigt weiterhin, dass die Wirksamkeit der Verschmelzung zwischen den verschmelzenden Gesellschaften und gegenüber Dritten gemäß den Artikeln 273ter und 274 des LGHG vom 10. August 1915 in der gegenwärtigen Fassung mit der Veröffentlichung dieser Urkunde im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg („Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“) erfolgen wird.

Ab dem Zeitpunkt der oben genannten Veröffentlichung ist die VESTFIN S.A. ohne Abwicklung aufgelöst und ihr gesamtes Aktiv- und Passivvermögen ist im Wege der Gesamtrechtsnachfolge auf die KAD SOLUTION S.à.r.l. übertragen worden.

Vierter Beschluss

Die Alleinaktionärin verzichtet ausdrücklich auf eine Prüfung des Verschmelzungsplans im Sinne von Artikel 266 LGHG. Es wurden somit keine Sachverständigen mit der Prüfung des Verschmelzungsplans beauftragt.

Fünfter Beschluss

Die Alleinaktionärin verzichtet ausdrücklich auf das in Artikel 276 LGHG vorgesehene Anfechtungs- und Klagerecht gegen den Verschmelzungsbeschluss und auf das in Artikel 275 vorgesehene Klage- und Schadenersatzrecht gegen die Vertretungsorgane der übertragenden Aktiengesellschaft VESTFIN S.A. für Fehler in der Vorbereitung und/ oder Umsetzung der Verschmelzung.

Bestätigung

Der amtierende Notar bestätigt, dass die der VESTFIN S.A. betreffenden gesetzlichen Voraussetzungen für ihre Verschmelzung mit der KAD SOLUTION S.à.r.l. vorliegen.

Der amtierende Notar bestätigt hiermit das Bestehen und die Rechtmäßigkeit der Verschmelzung, insbesondere auch des Verschmelzungsplans nach luxemburgischem Recht, sowie die Erfüllung aller Formalitäten und Erstellung der notwendigen Schriftstücke und Dokumente, welche im Zusammenhang mit der Verschmelzung, den verschmelzenden Gesellschaften VESTFIN S.A. und KAD SOLUTION S.à.r.l. obliegen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen, werden auf zwei tausend Euro (€ 2.000.-) geschätzt und von der KAD SOLUTION S.à.r.l. getragen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft und bearbeitet ist, wird die Versammlung um achtzehn Uhr beendet.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung der Urkunde wurde dieselbe von den Erschienenen, die dem unterzeichneten Notar, nach Nachnamen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannt sind, zusammen mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: D. GROTZINGER DE ROSNAY, N. GAUPP, E. OHINCHÉ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 mars 2013. Relation: ECH/2013/392. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J. M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 5. März 2013.

Référence de publication: 2013032019/128.

(130038503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Papaya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8278 Holzem, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 175.653.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Qiaoyi CHEN, gérant de sociétés, né à Zhejiang (Chine), le 20 octobre 1988, demeurant à L-1814 Luxembourg, 14, rue Irmine.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "PAPAYA S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra, d'une façon générale, effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Mamer.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par le ou les associés lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation «ad nutum» par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 19. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les cinq cent (500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, prénommé, et libérés entièrement par le souscripteur prénommé moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Résolutions prises par l'associé unique

L'associé unique, prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8278 HOLZEM, 2, rue de l'Ecole.
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:
Monsieur Qiaoyi CHEN, prénommé.
3. La société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Q. CHEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2013. Relation: LAC/2013/7812. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013031898/121.

(130038715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Safety International Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.850.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 159.297.

a) Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date 17 décembre 2012

En date du 17 décembre 2012, les associés de la Société ont pris la résolution de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

- Dr. Ralf KÖSTER, né le 27 mars 1958 à Häverstädt, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: Max-Eyth-Straße 16, D-97980 Bad Mergentheim, Allemagne;
- Monsieur Heiko LAUBHEIMER, né le 21 juillet 1972 à Friedrichshafen, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: Max-Eyth-Straße 16, D-97980 Bad Mergentheim, Allemagne;
- Monsieur Stuart Douglas SIMPSON, né le 15 juin 1956 à Londres, ayant comme adresse professionnelle: Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, Royaume-Uni;
- Monsieur Christian Bernhard FEHLING, né le 31 mars 1975 à Berlin, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7DX, Royaume-Uni; et
- Monsieur Robert Antony Dundas LEEMING, né le 5 octobre 1978 à Londres, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7DX, Royaume-Uni

b) Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 28 février 2013

En date du 28 février 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Charterhouse Corporate Directors Limited en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Dr. Thomas Bach, né le 29 décembre 1953 à Würzburg, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: Frankenpassage 8, D-97941 Tauberbischofsheim, Allemagne, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Marc ELVINGER;
- Monsieur Alan DUNDON;
- Dr. Ralf KÖSTER;
- Monsieur Heiko LAUBHEIMER;
- Monsieur Stuart Douglas SIMPSON;
- Monsieur Christian Bernhard FEHLING;
- Monsieur Robert Antony Dundas LEEMING; et
- Dr. Thomas Bach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Safety International Lux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013031931/41.

(130038494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Koch Business Solutions - Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,02.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.371.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette. Grand-Duchy of Luxembourg.

There appears:

Koch Shared Services, LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered seat at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5201087 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on February 22, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name "Koch European Shared Services S.à r.l.", and now existing under the name of "Koch Business Solutions - Europe S.à r.l." established pursuant to a deed of the undersigned notary of September 7, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2510 of October 9, 2012, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of February 8, 2013, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) represented by forty thousand (40.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two United States Dollars (USD 2,00) to raise it from its present amount of forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) to forty thousand and two United States Dollars (USD 40.002,00), by creation and issuance of two (2) new shares of one United States Dollar (USD 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of two United States Dollars (USD 2,00), together with a share premium in the amount of nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight United States Dollars (USD 9.999.998,00), by contribution in kind in the total amount of ten million United States Dollars (USD 10.000.000,00), consisting in the conversion of a receivable held by the Sole Shareholder towards the Company, in the same aggregate amount (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of February 22, 2013 of the Sole Shareholder, certified 'true and correct' by its management;
- a contribution declaration of the Sole Shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated February 22, 2013, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6, first paragraph, of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The share capital is set at forty thousand and two United States Dollars (USD 40.002,00) represented by forty thousand and two (40.002) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately four thousand two hundred euro (EUR 4,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour de février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Koch Shared Services, LLC, une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siege social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5201087 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, sous la dénomination «Koch European Shared Services S.à r.l.» et existante à ce jour sous le nom «Koch Business Solutions -Europe S.à r.l.», constituée suivant acte du notaire instrumentaire reçu en date du 7 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2510 du 9 octobre 2012, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire du 8 février 2013 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) divisé en quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux Dollars Américains (USD 2,00) pour le porter de son montant actuel de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) à quarante mille deux Dollars Américains (USD 40.002,00), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total de deux Dollars Américains (USD 2,00), ensemble avec une prime d'émission de neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Américains (USD 9.999.998,00), par apport en nature d'un montant total de dix millions de Dollars Américains (USD 10.000.000,00), consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 22 février 2013 de l'Associé Unique, certifié «sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 22 février 2013, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante mille deux Dollars Américains (USD 40.002,00), représenté par quarante mille deux (40.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 mars 2013. Relation: EAC/2013/2881. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013031779/141.

(130038550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Brixton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 84.250,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.738.

Extrait des résolutions de l'associé du 7 mars 2013

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission d'Erik Rijnoudt en tant que gérant de la Société, avec effet du 24 janvier 2013.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2013037415/14.

(130046162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 155.851.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013035781/13.

(130043865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Brixton 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.843.

Extrait des résolutions de l'associé du 7 mars 2013

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission d'Erik Rijnoudt en tant que gérant de la Société, avec effet du 24 janvier 2013.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2013037417/14.

(130046160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Brixton 3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.795.

Extrait des résolutions de l'associé du 7 mars 2013

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission d'Erik Rijnoudt en tant que gérant de la Société, avec effet du 24 janvier 2013.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2013037418/14.

(130046161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

BCCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.370.

Extrait des résolutions de l'associé du 7 mars 2013

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission d'Erik Rijnoudt en tant que gérant de la Société, avec effet du 24 janvier 2013.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2013037424/14.

(130046165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

WestSelect, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 143.708.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 23.04.2013.

Référence de publication: 2013052319/10.

(130063892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.